



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 9/2023/GTH/CAB/ET/et
Taraho 'i, le 16 janvier 2023.

À

Monsieur Jacques RAYNAL
Ministre de la santé en charge de la prévention

Objet : Prise en charge et mesures de prévention contre les infections au VIH

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi à titre liminaire de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette année 2023. Puisse-t-elle vous apporter bonheur, santé et prospérité.

En 2022, vingt-et-un nouveaux cas d'infection au HIV ont été dénombrés dans notre Pays dont quatre au stade du sida. Le nombre de cas nouvellement détectés a, de manière inquiétante, ainsi presque doublé par rapport à 2021, ce qui porte à plus de 170 le nombre de personnes porteuses du virus sur l'ensemble de la Polynésie, y compris dans les archipels les plus éloignés.

Une des mesures préventives les plus efficaces contre la circulation du virus et l'émergence de nouvelles contaminations consiste à administrer aux populations à risque qui le souhaitent une Pré-Exposition-Prophylaxie, communément dénommée PrEP, qui empêche le virus du VIH de se développer et de se fixer dès son entrée dans le corps.

Pour des raisons évidentes de santé publique, ce traitement est pris en charge en totalité par la sécurité sociale métropolitaine alors que dans notre Pays nos autorités se refusent encore à toute prise en charge d'un traitement qui permettrait de sauver des vies en évitant de nouvelles contaminations.

Monsieur le Ministre, pour les raisons invoquées précédemment, il me serait utile de savoir dans quels délais comptez-vous exiger la gratuité du traitement préventif du sida (PrEP) dans notre Pays ?

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments choisis.

M^{me} Éliane TEVAHITUA